

	<b>CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Compte rendu de séance</b>
<b>Séance publique du 25 juin 2021</b>		

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF  
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON  
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX  
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35  
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15  
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15  
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50 ; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50 ; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20 ; M. Stéphane MARI à partir de 14h50 ; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h ; M. Patrick PUJOL à partir de 13h ; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, ouvre la séance.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Mmes TERRAZA et BICHET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

#### **Le Président**

**Monsieur ANZIANI** Code de déontologie de l'élu métropolitain - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-309  
1

Le présent Code de déontologie fixe un cadre de règles et de bonnes pratiques éthiques qui complète la charte de l'élu local issue de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux dont lecture a été donnée lors de l'installation du Conseil métropolitain du 17 juillet 2020 conformément à l'article L 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**M. ROBERT, Mmes CURVALE, FAHMY, RECALDE, MELLIER, MM. POUTOU, CAZABONNE sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Monsieur ANZIANI** Compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-310  
2

Ce rapport présente l'état d'exécution 2021 du projet de mandature 2020-2026.

**MM. HURMIC, DUPRAT, BOBET, CAZENAVE, ESCOTS, ROSSIGNOL-PUECH, POUTOU, Mme BOST, MM. ROBERT et CAZABONNE sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité  
Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur S. MARI  
Contre : Monsieur ALCALA,  
Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET,  
Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG,  
Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE,  
Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN,  
Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET,**

**Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

### **Finances - Mme Véronique FERREIRA**

**Madame  
FERREIRA  
3**

**Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 -  
Avis**

**Délibération n° 2021-311**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé de statuer sur les opérations de l'exercice 2020 (période du 1er janvier au 31 décembre 2020) et sauf règlement par la Chambre régionale des comptes (CRC), d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du Compte administratif (CA) de Monsieur le Président, qui présente un excédent global de clôture de 195 845 115,17 euros.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

### **Monsieur FEUGAS Président**

**Madame  
FERREIRA  
4**

**Compte administratif de l'exercice 2020 - Approbation  
Délibération n° 2021-312**

Au terme du présent rapport, il vous est proposé d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2020. Ainsi, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, il a été exécuté au cours de l'année 2 240 124 703,13 € de recettes et 2 082 735 268,23 € de dépenses, d'où un résultat annuel de 157 389 434,90 €.

A cela il convient d'ajouter en balance d'entrée la somme des résultats de l'exercice précédent soit 37 533 509,12 € et 922 171,15 € de mouvements non budgétaires d'intégration de résultats concernant le syndicat SPIPA Prévention Inondations (arrêté de dissolution en date du 04 mars 2020) pour donner un résultat global de clôture 2020 qui s'élève à 195 845 115,17 €.

Une fois pris en compte les restes à réaliser de recettes et de dépenses à reporter sur l'exercice 2021 d'un montant de 116.061.503,96 €, le résultat net de l'exercice 2020 est arrêté à 79 783 611,21 €.

**MM. HURMIC, MELLIER, SALLABERRY et POUTOU sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote  
Monsieur POUTOU**

**Madame  
FERREIRA  
5**

**Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021 - Décision  
- Autorisation  
Délibération n° 2021-313**

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé, pour chaque budget, d'affecter au budget 2021, dans le respect des textes en vigueur, les résultats dégagés au compte administratif pour l'exercice 2020.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Le Président**

**Monsieur  
ANZIANI  
6**

**Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole -  
Communication  
Délibération n° 2021-314**

Il convient de lister les arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole sur le fondement de la délibération 2020/142 du 17 juillet 2020 donnant délégations de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre connaissance des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole.

**Communication effectuée**

**Aménagement urbain et naturel - foncier opérationnel - Mme Christine BOST**

**Madame BOST  
7**

**Pessac. Opération ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles  
par nature' - Ilot Martin Luther King - Cession au bailleur social  
Domofrance d'un bien immobilier d'une surface d'environ 2 941 m<sup>2</sup> -  
Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-315**

Dans le cadre de la démarche métropolitaine « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature », en partenariat avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) et la ville de Pessac, une consultation a été lancée afin d'accroître l'attractivité des territoires déterminés desservis par les diverses lignes de transports.

A cette occasion, le bailleur social Domofrance a été sélectionné pour réaliser un programme de logements, en accession sociale et en locatif social, sur le territoire de la commune de Pessac, secteur ilot Martin Luther King. Bordeaux Métropole est propriétaire de terrains nus d'une superficie d'environ 2941 m<sup>2</sup> (cadastrés section KI 214, 391 et 326) sis rue Martin Luther King. Cette cession interviendra au prix de 287 140 € HT, TVA en sus conformément au taux en vigueur au jour de la réitération de l'acte authentique.

**M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame CURVALE,  
Monsieur POUTOU**

**Madame BOST  
8**                    **Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot (BAF) - Groupe scolaire "BAF 2" - Avenant à la convention conclue avec la ville de Bordeaux - Approbation - Autorisation  
Délibération n° 2021-316**

Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont conclu en 2017 une convention définissant les modalités de réalisation de l'équipement public « BAF2 », aujourd'hui dénommé Modeste Testa. Les évolutions programmatiques, la recherche d'une subvention, le prix réel du projet retenu et l'avancement de l'opération nécessitent la conclusion d'un avenant pour actualiser les conditions de réalisation de l'équipement. Au final, il restera à la charge de Bordeaux Métropole un investissement net de 1 519 724,20 euros hors taxe, en augmentation de 12% par rapport à l'estimation initiale.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Stratégies des mobilités et mobilités alternatives / Prospective 2030- 2050 (SDODM Mobilités douces et actives) - M. Clément ROSSIGNOL-PUECH**

**Monsieur  
ROSSIGNOL-  
PUECH  
9**                    **Convention constitutive de groupement de commandes entre la Région nouvelle aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole relative à la réalisation d'une enquête mobilité certifiée CEREMA (Emc<sup>2</sup>) - Avenant n°1 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-317**

L'adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'une Enquête mobilité certifiée Cerema entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde a été décidée en conseil de Bordeaux Métropole du 25 octobre 2019, positionnant la Métropole comme coordonnateur du groupement de commande.

La convention de groupement de commande a été signée par les 3 parties lors du 1er semestre 2020. Un avenant à cette convention est proposé au conseil sur des précisions apportées à la répartition financière entre les partenaires.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et Recherche - M. Stéphane DELPEYRAT**

**Monsieur  
DELPEYRAT  
10**                    **Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation - Conventions de financement 2021 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-318**

Les agences de développement économique de proximité Arc sud développement, Hauts de Garonne développement, Talence innovation sud développement sont des structures qui interviennent sur le territoire de la Métropole et qui ont pour principales missions l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion-animation de pépinières d'entreprises et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises. Les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement et Talence Innovation sud développement au titre de l'année 2021, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de

l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole.

**M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Monsieur  
DELPEYRAT  
11**                      **Association pour l'éducation et la formation permanente à Tivoli -  
AFEPT - Ecole de la 2ème chance - Fonctionnement 2021 -  
Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-319**

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable. L'E2C BMA est un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble. Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème Chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à l'innovation sociale et à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur  
DELPEYRAT  
12**                      **Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter  
universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-320**

L'Université de Bordeaux, par son action, participe au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche au sein de la Métropole.

Il est proposé d'attribuer à l'Université pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement de 106 298,62 € dans le cadre de l'occupation des locaux du 125 cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux accueillant la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux.

**Unanimité**

### **Collecte, tri, valorisation des déchets - Politique zéro déchet - M. Patrick LABESSE**

**Monsieur  
LABESSE  
13**                      **Promotion du compostage - Évolution de la convention avec les  
communes - Adhésion aux associations Compostplus et Réseau  
Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA) - Autorisation -  
Décision  
Délibération n° 2021-321**

Dans le cadre de la politique de prévention et des objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière (-15% à l'horizon 2030 et 65% de valorisation matière à l'horizon 2035), Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur de la valorisation des bio déchets (= déchets alimentaires et végétaux) produits sur son territoire. Le compostage "in situ" est en effet une réponse à l'obligation de tri à la source des bio déchets. Depuis 2011, sous l'impulsion des lois Grenelle, Bordeaux Métropole favorise les pratiques de compostage tant en habitat pavillonnaire qu'en habitat collectif en mettant à disposition gratuitement équipement et formation aux habitants des 28 communes. La présente délibération a pour objectif, d'une part, de faire évoluer les modalités de distribution de composteurs par les mairies afin d'améliorer le taux de dotation de composteurs dans l'habitat pavillonnaire et d'autre part de demander l'autorisation d'adhérer à deux associations qui font la

promotion du compostage et de la valorisation des bio déchets.

**Unanimité**

**Monsieur LABESSE 14**                      **Appel à projet métropolitain auprès des associations pour mobiliser les habitants vers la réduction de leurs déchets sur une durée de 3 ans de 2022 à 2024 - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2021-322**

Dans le cadre de la politique de réduction des déchets et de valorisation matière (-15% à l'horizon 2030 et 65% de valorisation matière à l'horizon 2025), Bordeaux Métropole lance un appel à projets pour la période de 2022-2024, qui permettra de soutenir financièrement les projets qui accompagnent les habitants métropolitains vers la réduction des déchets, sur une durée de trois ans.

La présente délibération a pour objectif de valider le règlement de l'appel à projets pour mobiliser les habitants vers la réduction de leurs déchets.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

### **Finances - Mme Véronique FERREIRA**

**Madame FERREIRA 15**                      **BORDEAUX - SCIC LA COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition du foncier dans le cadre de la VEFA de 14 logements collectifs sous BRS, quai de Brazza, lot A7-D1, programme 'Le Jardin Suspendu' - Emprunt de 291 580 euros, de type GAIALT Foncier, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2021-323**

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) LA COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de 291 580 €, de type GAIA Portage long terme Foncier (GAIALT Foncier), contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destiné à financer l'acquisition du foncier dans le cadre de la Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements collectifs sous Bail réel solidaire (BRS), quai de Brazza, lot A7-D1, programme «Le Jardin Suspendu» à Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame FERREIRA 16**                      **Versement mobilité - Association - Autorisation du Président pour demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine de ne pas opérer de redressement - Décision - Autorisation**  
**Délibération n° 2021-324**

Dans le cadre des travaux sur les bénéficiaires des exonérations de Versement mobilité (VM), la situation d'un établissement de l'association Soins Santé Domicile a été étudiée et il en ressort qu'il ne remplit pas les conditions légales cumulatives obligatoires pour prétendre à cette exonération. Cette association est donc susceptible de subir un redressement de versement mobilité avec intérêts de retard. Afin d'éviter cette situation, il est proposé d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine de ne pas procéder au redressement de versement mobilité au titre

des périodes antérieures pour cet établissement.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Madame  
FERREIRA  
17**

**EYSINES - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT -  
Acquisition en VEFA de 5 logements individuels en location-  
accession, avenue de Saint-Médard - Emprunt de 17 500 euros, de  
type PHB 2.0 Chantiers - Accession sociale, auprès de la Caisse des  
dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-325**

Afin d'accompagner la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social ayant subi des retards ou des arrêts en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Action Logement apportent leur soutien via la mise en place d'un prêt à taux d'intérêt très avantageux.

Aussi, la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT a formulé dans ce cadre une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt de type PHB 2.0 Chantiers - Accession sociale de 17 500 €, concernant le programme d'acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements individuels en location-accession, avenue de Saint-Médard à Eysines. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Madame MELLIER,**  
**Monsieur ESCOTS, Monsieur**  
**FEUGAS**

**ESS, économie de la proximité (commerce, artisanat) - M. Alain GARNIER**

**Monsieur  
GARNIER  
18**

**ESS - Association Ikos - Projet d'implantation d'une galerie du  
réemploi à Bordeaux - Aide à l'investissement de Bordeaux Métropole  
pour la réalisation de 3 études préalables en 2021 - Décision -  
Autorisation - Convention  
Délibération n° 2021-326**

Ikos est une initiative collective du Relais Gironde, du Livre vert, de l'Atelier d'éco solidaire, de R3 (réseau de réemploi des deux rives) et des Compagnons bâtisseurs Nouvelle-Aquitaine, ENVIE Gironde, Echange Nord-Sud, La recyclerie sportive et Eco-Agir, de mettre en commun leurs activités autour du réemploi, de créer un lieu unique de massification et de commercialisation d'objets de seconde main. Ce lieu a vocation à accueillir avant tout les activités productives de ces acteurs, mais également les activités de vente des objets revalorisés, des activités pédagogiques pour le grand public et les scolaires autour de l'économie circulaire, et des activités de recherche et développement autour du réemploi et de la réparation. Un site propriété de Bordeaux Métropole, situé rue du Docteur Dangeard à Bordeaux Nord sur 2,5 hectares, a été identifié pour accueillir ce lieu innovant à terme. En préalable à son implantation, l'association Ikos a besoin de réaliser des études préalables sur le dimensionnement économique de l'activité, la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'ingénierie du projet en lien avec ses acteurs. Pour la réalisation de ces études, Ikos sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement de 20 000 € pour un budget global d'études de 46 920 €, soit une participation métropolitaine de 42,6%.

**Mme HELBIG est intervenue sur ce dossier.**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Monsieur  
GARNIER  
19**

**ESS (Economie sociale et solidaire) - Association Espace textile rive droite - Aide de Bordeaux Métropole à l'investissement immobilier en 2021 - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-327**

L'association Espace textile rive droite a pour objet la remobilisation sociale et professionnelle des femmes des quartiers prioritaires de la rive droite de Bordeaux par la couture. En 2021, son projet consiste à créer une mercerie solidaire, nouveau service pensé dans la continuité des activités proposées par l'association Espace textile. Orienté vers l'insertion sociale et professionnelle des femmes des quartiers prioritaires, ce projet de développement a pour objet de participer au déploiement de l'entrepreneuriat féminin sur les quartiers ciblés, de mobiliser vers l'emploi des publics en rupture avec les institutions et de fédérer des habitants isolés autour d'activités textiles, permettant la mixité sociale et culturelle. Elle dispose actuellement de locaux au 3 avenue du Président Vincent Auriol à Cenon, au sein duquel des travaux sont nécessaires pour développer la "boutique mercerie".

Pour cette opération immobilière, l'association Espace textile rive droite sollicite une aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole de 6 700 € pour un budget de 32 633 € toutes taxes comprises (TTC), soit une participation métropolitaine de 20,5%.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

#### **Ressources humaines et administration générale - M. Jean-François EGRON**

**Monsieur EGRON 20** **Règlement intérieur - Parcs cimetières rive droite et rive gauche - Mise à jour - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-328**

Par délibération en date du 29 novembre 2019 le règlement intérieur des parcs cimetières métropolitains a été adopté, à effet du 1er janvier 2020. A l'issue d'une année d'application, il est apparu nécessaire, pour améliorer la lisibilité du dispositif, de préciser les dispositions des articles 13, 16, 22, 24, 27, 40, 41, 48, 49, 52, 54, 58. Les autres articles n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour.

L'opération est estimée à 0€ en dépense.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

#### **Eau et assainissement - Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE**

**Madame CASSOU-SCHOTTE 21** **Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-329**

Bordeaux Métropole est compétente en matière de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) depuis le 1er janvier 2015. Dans ce cadre, elle a notamment pour mission d'exercer les attributions lui permettant de planifier et de réglementer la DECI. Il est proposé de conclure une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde afin de définir les modalités de réalisation par celui-ci des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics

de Bordeaux Métropole, et de gestion des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des points d'eau incendie privés sur le territoire de Bordeaux Métropole.

**M. POUTOU est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité**

### **Logement - habitat - politique de la ville - M. Jean-Jacques PUYOBRAU**

**Monsieur  
PUYOBRAU  
22**

**Incité - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du code - Rapport 2020 - Exercice 2019 - Information  
Délibération n° 2021-330**

Une augmentation de capital de 5144 K€ a été réalisée début 2020. InCité a été désigné animateur d'un nouveau programme d'intérêt général sur la période 2019-2024.

L'agrégation du résultat d'exploitation (+ 915 K€), du déficit financier (- 635 K€), du résultat exceptionnel (+ 255 K€) et de l'impôt sur les sociétés (charges de -191 K€) aboutit à un résultat net de + 344 K€, en léger repli par rapport à 2018 (375 K€).

La trésorerie nette hors opérations d'aménagement s'élève à 2 468 K€, en hausse de +375 K€ par rapport au 31/12/2018. Le potentiel financier, soit le montant disponible pour les opérations futures est négatif au 31/12/2019 (-2 351 K€) mais il redeviendra positif à l'issue de la première phase d'augmentation du capital en 2020. L'endettement net s'élève à 51 556 K€ au 31/12/2019.

**MM. POUTOU et PFEIFFER sont intervenus sur ce dossier.**

**Communication effectuée**

**Monsieur  
PUYOBRAU  
23**

**Projet de chantier éducatif sur le Domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux, porté par l'Association jeunesse sur les Hauts de Garonne (AJHAG) - Subvention au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-331**

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat et ses actions de solidarités urbaines, Bordeaux Métropole développe un chantier éducatif concernant la rénovation du bâti du domaine de Saint Leu à Artigues-près-Bordeaux, porté par la prévention spécialisée dans le cadre de l'Association jeunesse sur les Hauts de Garonne (AJHAG) qui accompagne 12 jeunes volontaires en situation de vulnérabilité. Cette action collective ponctuelle est financée dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), compétence obligatoire de la collectivité, depuis avril 2017.

**Unanimité**

### **Tourisme, évènements métropolitains et équipement métropolitains - Mme Brigitte BLOCH**

**Madame BLOCH  
24**

**Crous de Bordeaux Aquitaine - Année 2021 - Subvention d'aide à la manifestation "Campulsations" - Convention - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-332**

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Il organise chaque année depuis 14 ans un festival de rentrée des campus universitaires "Campulsations". Pour son financement, Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à cette manifestation, à hauteur de 8000€ pour un budget prévisionnel de 131 000€, soit 6,11% du budget

global de la manifestation.

A noter que le festival est subventionné par la Métropole depuis 2016 à hauteur de 8 000€.

**MM. SALLABERRY, MAURIN et DELPEYRAT sont intervenus sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Madame BLOCH 25 Subventions 2021 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-333**

Bordeaux Métropole soutient des manifestations à caractère culturel dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, et exceptionnellement reconduits à l'identique pour 2021. Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 2 manifestations, à hauteur de 75 000 €. Consciente de l'impact considérable de la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole renouvelle son soutien aux organisateurs et collectivités du territoire, que les programmations des manifestations 2021 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales et préfectorales, voire annulées.

**Unanimité**

**Transports en commun et stationnement (gestion DSP, réseaux tram et bus, stationnement et parkings) - Mme Béatrice de François**

**Madame DE FRANÇOIS 26 Présentation du rapport annuel du délégataire ' Transports ' - Année 2020 - Information Délibération n° 2021-334**

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole, l'exclusivité de l'exploitation du service public de transports de voyageurs sur le Ressort territorial métropolitain, dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Cette convention a été conclue pour une durée de huit (8) ans, à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2022. Conformément aux exigences contractuelles, Keolis Bordeaux Métropole présente, pour l'année 2020, les données relatives à son exploitation du réseau et des différents services dans un contexte de crise sanitaire. Il convient de porter à connaissance de l'assemblée délibérante, les termes du bilan annuel proposé par le délégataire Keolis Bordeaux Métropole.

**MM. POUTOU, FEUGAS, LABARDIN, GARRIGUES et CHAUSSET sont intervenus sur ce dossier.**

**Communication effectuée**

**Madame DE FRANÇOIS 27 Convention pour l'octroi par Bordeaux Métropole d'une subvention à l'association PIMMS (Point d'information médiation multi-services) de Bordeaux dans le cadre de la tarification sociale et solidaire des transports TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Décision - Autorisation Délibération n° 2021-335**

La présente délibération a pour objet de valider la subvention sollicitée de Bordeaux Métropole par l'association PIMMS (Point d'information médiation multi-services) de Bordeaux, laquelle se propose d'aider les personnes éprouvant des difficultés pour rencontrer les services publics ou pour faire valoir leurs droits sociaux. L'association propose ainsi d'accompagner gratuitement ces personnes dans leurs démarches administratives. Dans ce cadre, l'association est en première

ligne pour l'accompagnement nécessaire du public d'une part dans le renouvellement des droits à la tarification sociale des transports qui interviendra au cours de l'été 2021, d'autre part dans le déploiement du nouveau dispositif de tarification solidaire. C'est à ce titre qu'une subvention est sollicitée, selon modalités détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

**MM. POUTOU, SALLABERRY et ROSSIGNOL-PUECH sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur ALCALA,  
Madame AMOUROUX, Monsieur  
BAGATE, Monsieur BOBET,  
Madame BONNEFOY, Madame  
BONORON, Madame BOZDAG,  
Monsieur CAZABONNE, Monsieur  
COLES, Madame DELATTRE,  
Madame DUMAS, Monsieur  
DUPRAT, Monsieur FLORIAN,  
Monsieur GARRIGUES, Monsieur  
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LOUNICI, Monsieur  
MANGON, Monsieur MILLET,  
Madame MILLIER, Monsieur  
MORETTI, Monsieur N'JIKAM  
MOULIOM, Monsieur PESCINA,  
Monsieur POIGNONEC, Monsieur  
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RAYNAL, Monsieur  
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,  
Madame SABOURET, Monsieur  
SALLABERRY, Monsieur  
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,  
Madame VERSEPUY**

**Ne prend pas part au vote :**

**Madame LECERF**

### **Stratégie nature - Biodiversité - Résilience alimentaire - M. Patrick PAPADATO**

**Monsieur  
PAPADATO  
28**

**Pessac - Printemps du Bourgailh édition 2021 - Contrat de co-  
développement 2018-2021 - Décision - Autorisation  
Délibération n° 2021-336**

La ville de Pessac organise les 17, 18 avril, 22 et 23 mai 2021 la 16e édition du Printemps du Bourgailh, fête du jardin et de la nature qui aura pour fil conducteur la biodiversité et plus spécifiquement la petite faune sauvage. Cette manifestation, d'ampleur métropolitaine, qui draine habituellement 15000 à 20000 visiteurs, assure la promotion du développement durable grâce à différents dispositifs de sensibilisation (stands, ateliers, conférences, exposition...). Annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire, elle est organisée en 2021 en s'adaptant aux contraintes. Un marché aux plantes, une exposition photo et des spectacles de rue en déambulation ont lieu sur site les 22 et 23 mai 2021. Le village éco-citoyen et les conférences sont proposés en ligne les 17 et 18 avril 2021. La ville de Pessac sollicite une participation de 5 000 € de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2021 dans la fiche action n° C043180176, ce qui représente 31% du budget prévisionnel estimé à 15950 € TTC.

**Mme MILLIER est intervenue sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Monsieur  
PAPADATO  
29**

**Commune de Gradignan - Plan de reboisement sur le territoire de la  
commune (vallée de l'Eau Bourde) - Contrat de co-développement  
2018-2020 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2021-337**

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de sauvegarde et de reconstruction des espaces boisés de son territoire, la ville de Gradignan a centré son action sur le parc Mandavit en organisant la plantation de sujets adaptés dans les zones emblématiques du site (prairie et parc de la Chartreuse, bordures de la rivière Eau Bourde, noues) afin préserver le patrimoine arboré présent. Ce projet a été inscrit au titre des projets du Contrat de co-développement 2018-2020 (Fiche action n° C041920105 pour la ville de Gradignan)

**M. TROUCHE est intervenu sur ce dossier.**

**Unanimité**

**Tourisme, évènements métropolitains et équipement métropolitains - Mme Brigitte BLOCH**

**Madame BLOCH  
30**

**Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) - Modalités de  
paiement de la dette exigible au terme de la saison 2020-2021 et des  
redevances forfaitaires annuelles relatives au stade Matmut  
Atlantique pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 - Décision -  
Autorisation  
Délibération n° 2021-338**

Dans le cadre des discussions engagées par le Football Club des Girondins de Bordeaux avec le repreneur identifié à la reprise du club, la Métropole est prête à envisager, afin d'accompagner le projet de reprise durant les deux premières années, des modalités de paiement de la dette comptabilisée à la fin de la saison 2020-2021 et des redevances forfaitaires annuelles au titre des exercices 2021-2022 et 2022-2023.

**MM. HURMIC, BOBET, CAZENAVE, POUTOU et ESCOTS sont intervenus sur ce dossier.**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

Secrétaire de séance

Mme TERRAZA